



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la sécurité aéronautique d'État  
Direction de la circulation aérienne militaire**

Villacoublay, le 02/06/2022  
N°1629 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld  
directeur de la circulation aérienne militaire

**OBJET** : Instruction 1051 relative l'abrogation de l'INSTRUCTION 1050/DSAE/DIRCAM du 16 juin 2021.

Article 1<sup>er</sup> :

La présente instruction abroge l'INSTRUCTION 1050/DSAE/DIRCAM relative aux traitements des dossiers obstacles du 16 juin 2021.

Article 2 :

La présente instruction est publiée au Bulletin officiel des armées.

**Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld,  
Directeur de la circulation aérienne militaire.**

## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DAJ pour publication

COPIES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.